

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 19 mai 2026

Délibération n° 2026 - 19/05/2026 - 11

Mise à jour du dossier d'expertise de l'opération
« Rénovation énergétique de trois bâtiments : BU Droit-Lettres, BU Santé et bâtiment Chabot-Charny »

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU le contrat de plan État-Région 2021-2027
- VU la délibération n° 2025 - 08/07/2025-10 du 8 juillet 2025 approuvant le dossier d'expertise du projet de rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres, de la BU Santé et du bâtiment Chabot-Charny

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

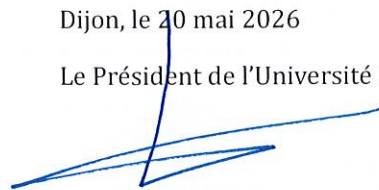
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la mise à jour du dossier d'expertise pour la rénovation énergétique de trois bâtiments : BU Droit-Lettres, BU Santé et bâtiment Chabot-Charny, devenu dossier d'expertise « Rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres ».

Opération inscrite au contrat de plan État-Région 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté. L'université sollicitera les subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 26
Abstention(s) : 0	Pour : 26
	Contre : 0

Dijon, le 20 mai 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

PJ : Rénovation énergétique de la bibliothèque Droit-Lettres - Résumé du dossier d'expertise

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement



**CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Thème 1 – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE —
INNOVATION (ESRI)
Sous-thématique 1 : un volet immobilier ambitieux**

**RENOVATION ENERGETIQUE
DE LA BIBLIOTHEQUE DROIT-LETTRES**

Résumé du dossier d'expertise

1 - Description générale des objectifs du projet et de sa matérialisation

L'université Bourgogne Europe s'est engagée dans une politique de développement durable visant à réduire ses consommations de fluides et d'eau. En effet, nos bâtiments consomment 65 % des crédits de fonctionnement affectés au Pôle Patrimoine et sont responsables de 97 % des émissions de gaz à effet de serre de l'université. L'amélioration des performances énergétiques du parc existant est désormais une priorité bien établie.

Les objectifs recherchés par ces rénovations énergétiques ambitieuses visent notamment à répondre aux exigences du décret tertiaire du 23 juillet 2019 et de ses arrêtés d'application.

La rénovation énergétique des bâtiments est susceptible de procurer des bénéfices importants dans les trois dimensions, environnementale, économique et sociale, en contribuant à la réduction de la précarité énergétique et à la création d'emplois non délocalisables.

Le bâtiment initial de la Bibliothèque universitaire Droit-Lettres situé sur le campus principal dijonnais a été construit en 1963. Il totalise environ 7000 m². Il a fait l'objet d'une extension de 5000 m² en 1996. Il est classé S 2ème catégorie.

Les travaux vont essentiellement porter sur le remplacement des façades vitrées en simple vitrage et parties peines faiblement isolées. L'isolation thermique des murs et des toitures est également envisagée ainsi que la modernisation des installations de distribution de chaleur et de l'éclairage. La problématique amiante sera traitée.



2 - Financement

Les financements sont inscrits dans le Thème 1 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE - INNOVATION (ESRI) et la Sous-thématique 1 : un volet immobilier ambitieux du Contrat de plan Etat - Région 2021-2027 sont de 7 M€, à raison de :

- 2 M€ par l'Etat,
- 5 M€ par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'UBE sollicitera les subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Points d'attention sur le budget de l'opération et le plan de financement

Le périmètre du programme initial de cette opération du CPER comprenait également la BU Santé et le bâtiment Chabot Charny.

Les financements acquis au titre de ce CPER s'avérant insuffisants pour quatre raisons principales :

- la hausse du coût des travaux immobiliers constatée depuis début 2022,
- le budget est très insuffisant par rapport à la première expression des besoins faite par l'université dans le cadre du projet de CPER et correspond au final à la péréquation de la dotation CPER 21-27 sur les crédits attribués à chaque établissement,
- l'estimation du besoin de financement spécifiée dans Résilience 3-ListeProjetsPlanification EcoDGESIPv4 > RE0362 + RE0367) était également plus importante,
- la nécessité probable d'adapter les bibliothèques aux nouveaux usages,

ce périmètre a été limité à la Bibliothèque universitaire Droit-Lettres.

3 - Maîtrise d'ouvrage

Université Bourgogne Europe

4 - Calendrier de l'opération

Les dates principales du calendrier prévisionnel du projet sont :

- Agrément de M. le Préfet : printemps 2026
- Validation APD : fin 2026
- PC délivré : avril 2027
- Notification marchés de travaux : février 2027
- Réception des travaux : avril 2028

Version de mai 2026